

Risques mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, qui dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Ce phénomène est dû à des processus lents de dissolution, d'érosion ou de saturation des sols, qui sont favorisés par l'action de l'eau, du vent, du gel ou de l'homme.

On observe à Béziers différents types de mouvements de terrain :

- glissements de terrain/coulées boueuses, éboulements/chutes de blocs ou de pierres,
- affaissements/effondrements,
- retrait/gonflement de certaines argiles

A travers son Plan Local d'Urbanisme (PLU), et le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), la ville maîtrise l'urbanisation des zones à risque et peut imposer des études

ou contraintes structurelles aux bâtiments concernés.

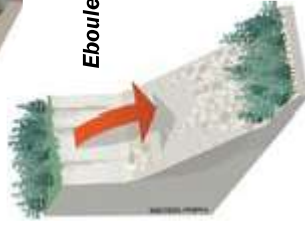
Elle réalise également des opérations de confortement, blocage de talus ..

VOUS AVEZ UN RÔLE A JOUER ...

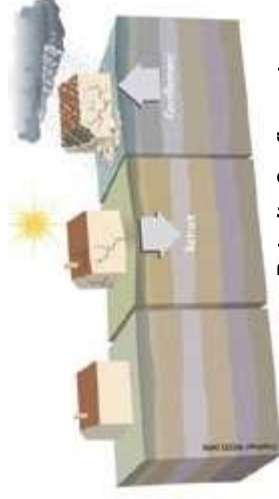
- Toute personne ayant connaissance d'une cavité souterraine dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens est tenue d'en informer le Maire (code de l'environnement)
- Avant tout projet de construction dans une zone à risque, identifiez l'éventuelle présence de mouvements de terrain par une étude géotechnique menée par un bureau spécialisé afin de prendre en compte ce paramètre lors de sa mise en oeuvre.



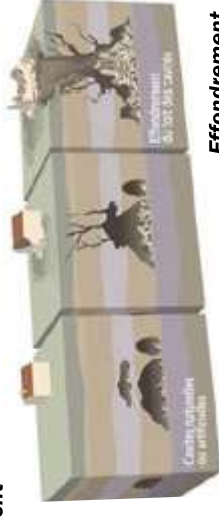
Glissement



Eboulement



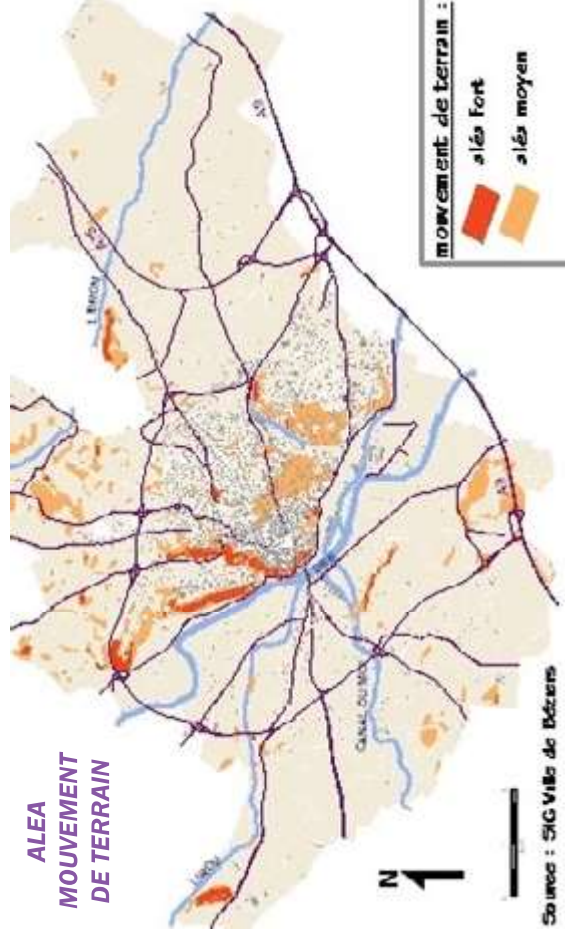
Retrait - Gonflement



Effondrement

Les phénomènes étant ponctuels et très localisés, l'alerte est très difficile à mettre en place.

La vigilance est la meilleure prévention du risque mouvements de terrain



	AVANT	<ul style="list-style-type: none"> • informez-vous des risques encourus (PPRN disponible en mairie) • respectez les règles de construction • détectez les signes précurseurs : fissures dans le mur, barrières penchées, terrains ondulés, rupture de canalisations ... • avertissez les services municipaux si ces signes se produisent, évoluent ou s'aggravent
	PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> • fermez le gaz et l'électricité • évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur • fuyez latéralement pour ne pas être enseveli • éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas
	APRES	<ul style="list-style-type: none"> • n'entrez pas dans un bâtiment endommagé, d'autres mouvements peuvent avoir lieu • évaluez les dangers et les dégâts (prenez des photos pour l'assurance) • informez les autorités (mairie, gendarmerie, secours) • ne revenez chez vous que lorsque vous en avez reçu l'ordre

► Dans tous les cas, **RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITES**